

Transfert de la prestation de libre passage à la Fondation de prévoyance de la SSO

Formulaire pour le transfert de votre prestation de libre passage (prestation de sortie) de l'ancienne Caisse de pension ou Institution de libre passage à la Fondation de prévoyance de la SSO. Le transfert est prescrit par la loi. Les personnes à partir de 25 ans ont en général droit à une prestation de libre passage.

Nous vous prions d'envoyer le présent formulaire à votre ancienne Caisse de pension ou Institution de libre passage avec l'ordre suivant :

Ordre à l'ancienne Caisse de pension ou Institution de libre passage

Veuillez s'il vous plaît transférer ma prestation de libre passage à la Caisse de pension de mon nouvel employeur, la Fondation de prévoyance de la SSO. Les coordonnées bancaires sont les suivants :

Fondation de prévoyance de la SSO
Münzgraben 2
3001 Berne
UBS SA, 8098 Zurich
IBAN CH73 0023 5235 4682 2701 U

A remplir par la personne assurée

Nom _____

Prénom _____

No AVS _____

Ancien employeur _____

Contrat no _____

Nouvel employeur _____

Contrat no _____

Lieu et date

Signature de la personne assurée
